

[MTC] Vers une réglementation de la profession des Thérapeutes en Médecine Traditionnelle Chinoise ?

17 avril, 2013 Une toute Zen

En France, la Médecine Traditionnelle Chinoise n'est pas réglementée ni reconnue pour les non médecins, même s'ils ont suivis un cursus complet d'études sur plusieurs années.

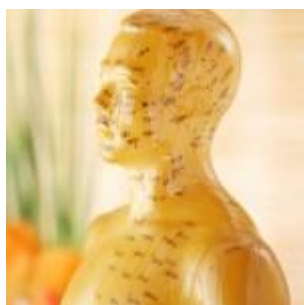
La **réglementation** de la profession signifierait que les études et la profession seraient un minimum encadrées, avec des heures de formation clairement définies, des matières d'enseignement déterminées, des sciences et biologie médicale communes à toutes les écoles, une liste d'écoles agréées, etc. Actuellement, les écoles sont libres de pratiquer des heures, enseignements et supports pédagogiques comme elles le souhaitent.

De plus, les non-médecins ne sont aujourd'hui pas autorisés à pratiquer l'acupuncture en France (une des 3 disciplines de la Médecine Traditionnelle Chinoise), même s'ils ont suivis des études spécialisées dans ce domaine, **seuls les médecins peuvent exercer librement**. De même, seuls les médecins peuvent établir des diagnostics et prescrire des médicaments. Un non médecin ne pourra jamais prescrire des plantes chinoises pour soigner...

Rappelons que **cette profession est autorisée dans un grand nombre de pays de l'Union Européenne**, ou ceux que l'on accusait de pratique illégale de la médecine, se sont vus, du jour au lendemain, reconnus et ayant droit d'exercer librement la médecine chinoise et notamment la pratique de l'acupuncture.

La **reconnaissance** de la profession à un sens différent. Si la profession était reconnue, cela voudrait dire, aux yeux des politiciens, que la Sécurité Sociale rembourse les actes pratiqués en cabinet.

La pratique de **la profession en France n'est pas interdite, elle est tolérée** pour les non-médecins. Mais une réglementation serait la bienvenue, cela serait préférable autant pour les praticiens, que pour les patients, afin de choisir un bon thérapeute.



Certaines écoles essaient de faire bouger les choses. La **Confédération Française de Médecine Traditionnelle Chinoise (CFMTC)** qui regroupe les 3 grandes fédérations de MTC, a publié le **Manuel Qualité** (176 pages), qui, devrait servir de base référentielle pour structurer la profession.

Le nombre d'années d'études requis pour devenir Praticien en Médecine Traditionnelle Chinoise passera de 4 ans à 5 ans. Ainsi, les étudiants qui effectueront leur scolarité dans une école agréée CFMTC à partir d'octobre 2013, s'engageront dans un **cursus scolaire de 5 années minimum**. Le nouveau cursus intégrera un enseignement théorique et pratique en **tuinas, qi gong thérapeutique, acupuncture et pharmacopée**, ainsi qu'un nombre d'heures minimum pour la formation continue.

Pour ceux qui voudront passer le **DATC (Diplôme d'Acupuncture Traditionnelle Chinoise)**, à compter de **2018**, il faudra justifier d'un nombre d'heure minimum dans chaque matière : tuinas, qi gong, acupuncture et pharmacopée. Le DATC est un diplôme non reconnu en France, et, est propre à la CFMTC. Chaque fédération propose son diplôme, le DATC en est un parmi les quelques autres qui existent.

L'**OMSC**, l'Organisation Syndicale de Médecine Chinoise se bat également pour atteindre cet objectif. Pour cela elle a constitué un **Livre Blanc (37 pages) pour la reconnaissance de la Médecine Chinoise** auquel elle a associé la quasi-totalité des fédérations. Philippe Sionneau a publié une newsletter expliquant la démarche, [cliquez ici](#) pour la lire.

La procédure de réglementation se met doucement en place, nous devons sûrement nous attendre à ce que cette profession soit règlementée **dans les années à venir**, comme cela a été le cas pour les ostéopathes. **Certaines facultés de Médecine, comme celle de Montpellier, proposent des DU d'acupuncture**, preuve que, cette Médecine ancestrale, vieille de plus de 3500 ans, intéresse la Médecine moderne. La CFMTC demande la réglementation de la profession comme **profession de première intention**. Cela signifie que le patient peut venir directement, et non soumis à une prescription médicale du médecin traitant. La raison est simple : pour pouvoir prescrire l'acupuncture ou la pharmacopée, il faut connaître la médecine chinoise. Si le médecin ne connaît pas la MTC, comment pourrait-il prescrire et envoyer des patients se faire soigner ?